

**DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES  
ET EUROPEENNES**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU CADRE DE VIE

Affaire suivie par : Bernadette.PAGAT  
E-mail : bernadette.pagat@loire.pref.gouv.fr  
Tél. : 04 77 48 48 92  
Fax : 04.77.48.47.52

**ARRETE PREFECTORAL N°  
PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)  
LOIRE EN RHONE-ALPES**

- VU** le code de l'Environnement et notamment ses articles L 212.3 et suivants;
- VU** le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 modifié portant application de l'article 5 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, et notamment son article 3 relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau;
- VU** L'arrêté inter-préfectoral n° 2006/0609 fixant le périmètre du Schéma d' Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes et notamment son article 2 qui précise que le Préfet de la Loire est chargé de suivre, pour le compte de l' Etat, la procédure d'élaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes.
- VU** Les consultations faites auprès des organismes susceptibles de participer à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes;
- SUR proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il est créé une Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes.

**ARTICLE 2** : La composition de la Commission Locale de l'Eau est fixée comme suit :

• **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Conseil Régional Auvergne	M Pierre POMMAREL	M Serge TEILLOT
Conseil Régional Rhône-Alpes	M Christian AVOCAT	Mme Catherine HERBERTZ
Conseil Général de la Loire	M Michel CHARTIER	M Henri NIGAY
	M Jean-Baptiste GIRAUD	M Serge VRAY
	M Alain GUILLEMANT	M Jean BARTHOLIN
Conseil Général du Rhône	M Denis LONGIN	M Bernard CHAVEROT
Conseil Général de la Haute Loire	M Joseph CHAPUIS	M Michel DRIOT
Conseil Général du Puy de Dôme	M Henri JURY	M Jean-Claude DAURAT
Commune du Puy de Dôme	M Alain FAURE, maire de LA CHAULME	M Joseph COUHERT, maire de ST-CLEMENT-DE-VALORGUE
Commune du Rhône	M Michel LACHIZE, maire de COURS-LA-VILLE	M Michel GUILLARME, maire de STE-FOY-L'ARGENTIERE
Commune de la Haute-Loire	M Guy VOCANSON, maire d'AUREC-SUR-LOIRE	M Olivier CIGOLOTTI, maire de ST-ROMAIN-LACHALM
Communes de la Loire	M Jean BOURRAT, maire de BALBIGNY	M Paul GIROUD, maire de VIOLAY
	M Henri CLAIRET, maire de ST-JEAN-SOLEYMIEUX	M Alain MARQUET, maire de LA TOURETTE
	M Louis PERRIN, maire de ST-NIZIER-DE-FORNAS	M Serge MAYOUD, maire PANISSIERES
	M Jean GILBERT, maire de MARLHES	M Emmanuel COURBON, maire de PLANFOY
Syndicat Intercommunal des eaux Rhône Loire Nord	M Pierre PAIRE, Président	M Pierre GUEYDON, Vice-Président
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la Bombarde	M Christophe EXTRAT, Président	M Vital VERNIN, Vice-Président
Syndicat des eaux de Grimard Monvadan	M Henri MEUNIER	M Yves CHAZAL
SIPROFORS	M Jean-Claude CHALK	M Jean BOUCHARDON
Syndicat Intercommunal Montbrisonnais pour l'environnement les loisirs et le tourisme (SIMELET)	M Pierre GENTIL PERRET	M Pierre-Marie DUGAS
Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'eau	M Daniel FRECHET, Président	M Claude LAFAY, Vice-Président
Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux Bouthéon (SIPAB)	M Claude GIRAUD, président	Mme Marie-Odile ROMANENS, Vice-Présidente
Ville de St Etienne	M Yvan BARBIER, conseiller municipal délégué	M Antoine ALFIERI, adjoint au maire

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) Haute Loire	Mme Jacqueline DECULTIS, Vice-Présidente	M Daniel BANCEL
SIMA Coise	M Jean-Yves CHARBONNIER, Président	M Maurice LEDRAPPIER,
Syndicat Mixte pour la restauration, l'entretien et la valorisation des rivières le Renaison, l'Oudan et affluents (SYMIROA)	M Bernard THIVEND	M Bernard SAINRAT
Communauté de Communes Val d'Aix et d'Isable	M Christian DUPIN, Vice-Président	M Daniel BURELIER
Syndicat Mixte du bassin versant Lignon, Anzon, Vizezy	M Lucien MOULLIER, Président	M Gabriel ROUSSET, Vice-Président
Communauté d'agglomération Loire Forez	M Claude CHAUX	M Joel EPINAT
Communauté de Communes Feurs en Forez	M Lucien JAY	M Albert MOUSSE
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER)	M Claude JANIN	M Pierre FERRANDON
Communauté d'Agglomération de Saint Etienne Metropole	M Philippe BEAUNE	M Pascal GARRIDO
Communauté d'Agglomération Le Grand Roanne	M Marc PLACE	M Charles Henri VIGOUROUX
Syndicat Intercommunal d' Etudes et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais (S.Y.E.P.A.R)	M Bernard JAYOL	Mme Gabrielle CHEVIGNON
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud Loire	M Marcel MURGUE	M André REYNARD
Etablissement Public Loire	M François JAMOND	M Jean GERMAIN
Syndicat Mixte et d'irrigation de Mise en valeur du Forez (SMIF)	M René COUTURIER	M Jean SANIAL
Syndicat Mixte d'Aménagement des gorges de la Loire (SMAGL)	M Alain LAURENDON, Président	M Marcel BARBIER
Syndicat Mixte de la retenue du barrage de Villerest	M Jean BOBILLON, Président	M Yves LIONARD
Syndicat Mixte de Gestion et de réalisation du Parc National Régional du Pilat	Mme Anne DROIN,	M Benoît GARCIN

• **collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Chambre d'Agriculture de la Loire	M Bernard DENIS	M Pascal BROSSE
Chambre d'Agriculture de la Haute Loire	M Jean-Paul VACHER	M Louis METTON (chambre d'agriculture 42)
Chambre d'Agriculture du Rhône	M Paul BORDET, Vice-Président	M. Jean-François PORTHIER
Fédération de la pêche de la Loire	M Gérard DUTEL, Président	M Hubert DESTOMBES, Vice-président
Fédération de la pêche de la Haute-Loire	M Antoine LARDON	M Raymond BOUCHARD
Fédération de la pêche du Rhône	Jean-Pierre FAURE	M Alain LAGARDE, Président
Fédération départementale des chasseurs de la Loire	M Jacques BROSSARD	M Thierry COUPAT
Comité Départemental de la Loire de Canoë Kayak	M Hugues PEYRET, Président	M Yannick TABARD
Chambre de Commerce et d'Industrie du Roannais	M Jean-Louis DANJOUX	M Antoine FRANCIOSO
Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne/Montbrison	M Michel DASPECT	M Denis CHAZALLET
Association d'industriels pour la Protection de l'environnement (ALSAPE)	M André DUVERNOIR	M Christian CYRKLEWSKI
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	M Bernard NAULIN	M Dominique EVRARD
Groupement des Producteurs Autonomes d'énergie hydroélectrique (GPAE)	M Hugues ALBANEL	M André DUBOIS
Electricité de France (EDF)	M Jean-Pierre HABAUZIT	M Sylvain LECUNA
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Loire et syndicat de la plaine du Forez contre les crues de la Loire	Mme Véronique KEMLIN, Présidente	M Jean BOICHON, Président
syndicat des propriétaires d'étangs du Forez	M Michel MONTSERRET	M Maurice ESCALON
Collectif Loire Amont Vivante	M Yoann DURIAUX	M Martin ARNOULD
Fédération départementale de protection de la nature (FRAPNA)	M Alain BONARD	M Jacqy BORNE, Vice-Président
Fédération départementale de protection de la nature (FRAPNA) Haute Loire	M Philippe COCHET, Président	M Christophe TOMATI
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL)	M Jean-claude LECLERC	M Marc DAMON

• collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

<b>ORGANISME</b>	<b>REPRESENTE PAR</b>
Préfecture coordonnatrice du bassin Loire Bretagne	M le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
Agence de l'eau Loire-Bretagne	M le Directeur de l' Agence de Loire-Bretagne ou son représentant
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	M le Directeur de l' Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ou son représentant
Préfecture de la Loire	M le Préfet ou son représentant
Préfecture du Rhône	M le Préfet ou son représentant
Préfecture de la Haute Loire	M le Préfet ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Rhône Alpes	M le Directeur Régional de l'Environnement Rhône-Alpes ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Auvergne	M le Directeur Régional de l'Environnement Auvergne ou son représentant
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Rhône-Alpes	M le Directeur Régional de l'Industrie , de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes ou son représentant
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Auvergne	M le Directeur Régional de l'Industrie , de la Recherche et de l'Environnement Auvergne ou son représentant
Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) de la Loire	M le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant
	M le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
	M le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) du Rhône	M le coordonnateur de la Mission Inter-Services de l'Eau ou son représentant
Délégation Interservices de pour l'eau (DIPE) Haute Loire	M le Délégué Interservices pour l'Eau ou son représentant
Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) Auvergne	M le Délégué Régional Auvergne du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant
Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) Rhône-Alpes	M le Délégué Régional Rhône-Alpes du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) Loire	M le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de la Loire ou son représentant
Office National des Forêts (ONF) Loire	M le Responsable d'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts ou son représentant
Office National de la Chasse ou de la Faune Sauvage (ONCFS) Loire	M le Chef de Service Départemental de l' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant

**ARTICLE 3** : Les membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, sont nommés pour six ans à compter de la date du présent arrêté.

Leur mandat prend fin s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leur fonction ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

**ARTICLE 4** : La commission élabore un règlement intérieur qui fixe notamment les conditions dans lesquelles le président soumet à son approbation l'état d'avancement du projet de schéma.

Elle constitue ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires.

Elle établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin compétent.

**ARTICLE 5** : le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il conduit la procédure d'élaboration du projet d'aménagement et de gestion des eaux par la commission locale de l'eau.

Il fixe les dates et les ordres du jour des séances de la commission qui sont envoyés quinze jours avant la réunion.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Loire, du Puy de Dôme, du Rhône et de la Haute-Loire. Cette publication mentionnera le site Internet où la liste des membres pourra être consultée.

**ARTICLE 7** : Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Puy de Dôme, du Rhône, de la Loire et de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la Commission Locale de l'Eau.

Fait à Saint-Etienne le 14 février 2007

Stéphane BOUILLON